6. Les traités d’Augustin contre le donatisme avant la conférence de 411

Nous avons évoqué la situation de l’Église d’Afrique au temps du presbytérat et du début de l’épiscopat d’Augustin et vu comment l’empereur Honorius, sollicité par les évêques catholiques, avait fini par convoquer une conférence qui, au début du mois de juin 411, réunira à Carthage les deux épiscopats en vue de mettre fin au schisme.

Avant de reprendre le fil de l’histoire par l ‘évocation de cette conférence, il nous faut parler des traités antidonatistes que l’évêque d’Hippone a rédigés auparavant. Nous en avons déjà cité des extraits : ils sont les grands témoins du dossier qu’il entreprit de constituer, une fois devenu prêtre, pour se donner les moyens de confondre les donatistes à partir des incohérences de leur histoire et de leurs inconséquences. Nous savons qu’au début de ses recherches Augustin put s’appuyer sur les écrits de l’évêque catholique Optat de Milèv. C’est cet évêque catholique – à ne pas confondre avec le gildonien Optat de Thamagudi – qui avait dit au primat donatiste de Carthage, sans doute pour faciliter la réconciliation, qu’il était dans le schisme et non dans l’hérésie. À cette époque, en effet, l’empire devenu chrétien s’était doté de lois contre les hérétiques qui menaçaient son unité. La grande hérésie était alors l’arianisme, condamné à Nicée en 325, qui sévissait surtout en Orient, mais aussi chez les barbares, avant que certains empereurs d’Orient, devenus eux-mêmes ariens, ne persécutent les chrétiens restés fidèles à la foi de Nicée. Ne pas appliquer aux donatistes les sanctions prévues contre les hérétiques, c’était leur laisser la possibilité d’un retour libre et sans contrainte à la grande Église, mais c’était sans prendre en compte la contrainte qu’ils faisaient peser sur les populations par leurs menaces et par la violence des circoncellions.

Nous avons parlé des quelques écrits qu’il écrivit contre les donatistes durant son presbytérat et qui sont recensés à la fin du livre I de ses *Révisions*. Les traités postérieurs à son ordination épiscopale (395) le sont dans le livre II, leur ordre dans ce livre donnant une idée de la date de leur rédaction, ou du moins la date à laquelle ils furent entrepris car, certains qui, par leur profondeur ou leur hauteur de vue, dépassaient l’actualité, lui demandèrent plusieurs années : que l’on songe aux *Confessions*, à *la Trinité*, ou à *la Cité de Dieu*.

Donc, dans le livre II des *Révisions*, les traités contre le donatisme datant de l’épiscopat d’Augustin sont au nombre de dix-sept, les notices des sept traités disparus nous permettant de nous faire une idée de leur contenu ainsi que de l’évolution de la pensée d’Augustin, en particulier à propos la coercition comme c’est le cas pour le premier traité dont nous allons bientôt parler. Cependant, à ces dix-sept traités, il convient d’ajouter deux écrits non recensés dans les *Révisions* : *La lettre aux catholiques au sujet de la secte des donatistes* – ou *De l’unité de l’Église* – et le *Sermon au peuple de Césarée*, datant du 18 septembre 418, à l’occasion d’une mission menée par Augustin dans cette ville à la demande du pape Zozime, peu après la condamnation de Pélage. Ce sermon fut prononcé en présence de l’évêque donatiste Emeritus qu’Augustin avait, tout à fait par hasard, rencontré la veille en se rendant à la basilique.

Le dernier traité antidonatiste d’Augustin suit de quelques mois ce sermon. Il est écrit contre Gaudentius, évêque donatiste de Thamagudi, qui refusait de se soumettre à la décision prise à l’issue de la Conférence de 411 : au lieu de rendre sa basilique, il s’y était retranché avec des fidèles et menaçait d’y mettre le feu.

Commençons par évoquer le premier traité antidonatistes rédigé par Augustin devenu évêque et dont il ne nous reste que la notice des *Révisions*. En cinquième position dans le livre II, entre *De la Doctrine chrétienne* et les *Confessions,* il date de 397 et traite, comme nous l’avons annoncé, de l’attitude d’Augustin par rapport à la coercition.

1- *Contre le parti de Donat*, en deux livres (vers la fin 397)

Révisions II, 5

> Dans le premier livre j’ai dit : « *Il ne me plaît pas que les schismatiques soient contraints à entrer dans la communion par la force de quelque puissance séculière* ». Et il est vrai qu’à ce moment-là, cela ne me convenait pas, parce que je n’avais pas encore appris tout le mal que leur ferait oser l’impunité, ni tout le bien qu’apporterait à ceux qui se seraient convertis, la vigilance de l’autorité (*diligentia disciplinae*) ».

Nous avons plusieurs fois évoqué les atrocités commises par les donatistes et la terreur qu'ils pouvaient faire régner dans le pays, au point que les magistrats hésitaient à appliquer la loi et que les évêques catholiques n'eurent enfin plus d'autre ressource que celle d'en appeler à l'empereur pour lui demander justice et sécurité. Leurs adversaires ne s'étaient jamais privés de tels appels depuis les débuts du schisme, mais, il est vrai, moins pour demander justice que pour tenter de mettre le pouvoir impérial de leur côté, car ils ne reconnaissaient comme valables que les décisions de justice qui allaient dans leur sens.

Nous avons vu également comment Augustin était opposé à l'usage de la force pour ramener les égarés dans le giron de l'Église. En effet, son intention était qu'ils n'y viennent ni par peur[1] ni par intérêt – une attitude tout à fait conforme à la raison puisque nous la revendiquons aujourd'hui avec la liberté de conscience[2]. Mais, comme nous l'avons lu dans sa *Lettre 57*, à Celer, il réalisa bien vite combien les gens sont influençables et comment la peur peut conduire à des choix qui ne sont pas commandés par la vérité.

Deux remarques à propos de la liberté de conscience :

D'abord, la mission de l'Église est de sauver tous les hommes et non de les condamner, et c'est ce qui explique qu'Augustin insiste autant sur sa miséricorde, tout en se refusant à demander au pouvoir impérial de transformer, par la contrainte externe, des païens ou des donatistes en catholiques. Cependant, autre le choix des gens, autres les violences qui ruinent la paix sociale et c'est pour mettre les violents en face de la gravité de leurs actes que lui et ses collègues évêques vont demander que les lois soient strictement rappelées dans toute leur rigueur mais sans que la sanction soit systématiquement appliquée, surtout lorsqu'il s'agit de la mort, de telle sorte que les coupables puissent s'amender et éviter le châtiment éternel.

Cette apparente contradiction nous renvoie à la relation de l'Église et du monde. En effet, de tout temps, elle semble prise entre deux tendances opposées : une tendance identitaire qui la fait se replier sur-elle même, pour rester elle-même, fidèle au Christ, et une tendance missionnaire qu'elle tient de son envoi par le Christ à « toutes les nations » dans toutes leurs diversités de sorte que son champ d'action est potentiellement aussi vaste que le monde, ce monde qu'elle doit éclairer de la lumière qui, par le Christ, lui vient de Dieu, mais sans jamais se laisser vaincre par ceux qui refusent Dieu. Elle ne peut s'abandonner à l'une ou à l'autre de ces deux tendances, sans perdre sa raison d'être, sa vie étant dans la tension entre les deux.

C'est pour remplir sa mission dans le monde que, comme le disait Paul VI à la fin du concile, l'Église doit « se faire conversation » et poursuivre ainsi l'Incarnation du Verbe qui s'est fait chair pour rencontrer les hommes et entrer en dialogue avec eux. En effet, la Parole de Dieu n'a d'efficacité que dans la mesure où les hommes lui répondent et ils ne peuvent répondre qu'en fonction de ce qu'ils en entendent, de ce qu'ils en comprennent, et aussi à la mesure des changements que cette Parole opère dans leur vie. Car cette Parole, loin de mutiler l'homme dans sa liberté, est bien ce qui le met sur le chemin de la liberté pour qu'il puisse donner tout son sens à sa vie. En effet, la vraie liberté n'est pas le pouvoir de choisir une chose et son contraire – le libre-arbitre : elle est cette manière d'être, toujours à conquérir et à reconquérir à travers nos choix, qui consiste à trouver en soi-même suffisamment de présence et d'unité pour n'être plus dans la frustration ni l'embarras du choix. La vraie liberté c'est de n'être plus divisé en soi-même par des désirs contraires. C'est le fait d'être vraiment heureux dans ce que l'on est devenu et cela est d'autant plus fort que ce n'est rien d'autre que notre vocation d'homme selon le plan du Créateur et telle qu'elle nous est rendue possible par le Christ, notre Rédempteur et l'unique médiateur entre Dieu et les hommes.

Voilà pour la première remarque : l'Église a reçu mission de sauver le monde et non de le condamner, donc pas de peine de mort. La seconde concerne les martyrs.

Les martyrs ne sont pas des victimes comme les autres, mais les témoins du Christ mort sur la croix en pardonnant à ses bourreaux et à ses accusateurs. Persécutés et mis à mort à cause

---

[1] **Priscillien**, évêque d'Avila, exécuté à Trèves en 385, sur l'ordre de l'empereur Maxime, l'usurpateur qui fit assassiner Gratien (383) et qui sera battu par Théodose en 388, serait le premier chrétien condamné à mort et exécuté par une autorité chrétienne pour hérésie.

[2] Cf le décret *Dignitatis humanae* du Concile Vatican II sur la liberté religieuse (décembre 1965)

du Christ, ils sont comme lui des témoins de la vérité, car, nous dit Augustin, « ce n'est pas la peine subie qui fait le martyr, mais la cause ». Ils souffrent et meurent, non parce qu'ils ont raison, mais à cause du Christ. Si le sang des martyrs est une semence de chrétiens, selon la formule de Tertullien, c'est que les martyrs par leur innocence donnent à réfléchir. Comme la croix du Christ, quand on sait qu'il est mort pour la vérité, les martyrs révèlent aux hommes leur mensonge et leur violence. Ils sont un appel à la conscience. C'est pourquoi, assimiler les violences contre les martyrs aux autres violences, c'est leur enlever quelque chose dans la cause dont ils sont les témoins et qui n'est autre que celle du Christ. Mais il est vrai aussi que rien n'est mécanique et que le témoignage des martyrs ne peut toucher que les cœurs. Il ne peut venir que de l'intérieur : de l'indignation à voir tuer des innocents. Sans cette indignation qui correspond au plan de Dieu – qui est un effet de la grâce de Dieu – on les jugera selon le monde, comme victime ou comme troublant l'ordre public… Seule l'indignation intérieure face à la violence injuste peur amener les gens à changer d'attitude et donc à se convertir.

C'est pour cela que durant les années qui ont précédé la conférence de Carthage de 411, il y a eu comme une contradiction chez les évêques catholiques africains : ils demandaient justice, mais tout en empêchant que des sanctions trop dures soient appliquées, afin de ne pas contredire « la mansuétude de l'Église ». C'est ce qui fera écrire à Augustin : « *Les lois ne manquaient pas, mais c'était comme si elles avaient manqué : elles dormaient entre nos mains* »[3]. Bref, au nom de sa mission qui est de sauver tous les hommes, l'Église a du mal à demander que justice soit faite contre ses adversaires. Et s'il n'en était pas ainsi, elle ne serait plus qu'une organisation mondaine – une ONG dirait le pape François – qui, en tant que personne morale, plaiderait pour demander justice, au même titre que toutes les autres.

Voilà pour ce premier traité, témoin d'une époque où Augustin ne voulait pas que les schismatiques soient contraints par la force à revenir dans l'Église. Mais, par la suite, comme il le reconnaîtra vers 426 dans les *Révisions*, il fut amené à modifier sa position : il réalisa que seule la loi impériale pouvait amener les hommes à prendre conscience de leur injustice. C'est d'ailleurs la fonction de la loi : elle n'est pas de changer les hommes, mais des les avertir sur ce qui est permis ou interdit… En fait, une loi bien faite n'est pas celle qui nous dit ce qu'il faut faire, à part la loi fiscale, mais ce qu'il ne faut pas faire. Elle pose des limites, des interdits nécessaires au vivre ensemble, laissant chacun libre d'inventer ce qu'il va faire.

Parmi les dix traités antidonatistes recensés dans les *Révisions* et qui ont été conservés, trois se distinguent par leur ampleur et visent nominativement trois donatistes: le premier, Parménien, mort depuis une dizaine d'années après avoir été primat pendant près de trente ans (362-391) ; les deux autres encore vivants : Pétilien, évêque donatiste de Cirta (Constantine), qui se montrera encore très pugnace à la Conférence de 411, et enfin, l'un des ses fidèles parmi les donatistes, le grammairien Cresconius. Ces trois traités furent écrits plus ou moins parallèlement, dans les toutes premières années du 5e siècle, sans que nous puissions en donner une datation très précise.

2. *Contre la lettre de Parménien*, en trois livres (*Révisions* II, 17, vers 400).

Dans les *Révisions*, ce traité est séparé de celui dont nous venons de parler, *Contre le parti de Donat* (*Révisions* II, 5), par une douzaine de titres, ce qui nous donne une idée des occupations d'Augustin au cours de ces années. Parmi ces traités intermédiaires, deux sont particulièrement importants puisqu'il s'agit d'œuvres de méditations rédigées, sans doute à la chandelle, dans le calme de la nuit, à l'écart de l'action : les *Confessions* (*Révisions* II, 6) dont les treize livres seront terminés au début du cinquième siècle, et *la Trinité* (*Révisions* II, 15), entrepris aussitôt après, mais dont les quinze livres ne seront pas achevés avant 420, non sans quelques contre-temps qui faillirent en empêcher la publication que nous lui connaissons. On y trouve également des commentaires de l'Écriture et encore des écrits contre les manichéens, dont le fameux *Contre Faust* en trente-trois livres (*Révisions* II, 7), dans lequel Augustin cite les phrases de son adversaire déjà mort, avant de leur donner sa réponse.

---

[3] Contre Cresconius III, 51. Cité par S.Lancel, *Saint Augustin* p. 388.

Nous l'avons dit, Parménien fut pendant une trentaine d'années, approximativement entre 362 et 391, le successeur de Donat le Grand sur le siège donatiste de Carthage, et donc étranger au schisme maximianiste qui marqua le début de l'épiscopat de son successeur, Primien, qui sera toujours l'évêque donatiste de Carthage lors de la Conférence de juin 411.

La lettre de Parménien dont il est ici question fut écrite vers 478 à Tyconius, un laïc donatiste dont Augustin, quand il rentra d'Italie en 388, après son baptême et avoir choisi de vivre en « serviteur de Dieu », avait particulièrement apprécié la compétence dans sa lecture des Écritures. On ignore s'il rencontra Tyconius en personne, mais il lut avec un très grand intérêt son *Livre des Règles* qui marqua sa propre lecture des Écritures[4]. D'où ce jugement sur Tyconius au début du traité *Contre la Lettre de Parménien* : « *cet homme dont on admire la vive intelligence et la richesse du langage, tout en regrettant qu'il fût donatiste* »[5].

La justification de ce jugement vient aussitôt après, dans l'évocation du différend qui l'opposa à Parménien pour avoir critiqué la manière dont certains passages des Écritures étaient alors interprétés ou détournés de leur sens pour servir la cause donatiste :

Contre la lettre de Parménien, I, 1

> […] Tyconius, frappé de tout côté par ces citations des livres saints, ouvrit enfin les yeux, et reconnut que l'Église de Dieu était répandue sur toute la terre comme, depuis longtemps, cela avait été vu et annoncé par le cœur et la bouche des saints. Fort de cette conviction, il entreprit, contre les siens, de démontrer et de soutenir que le péché, si criminel et affreux qu'il soit, et de quelque homme qu'il soit, ne saurait annuler les promesses de Dieu. En effet, aucune impiété, quelle qu'elle soit, et de qui que ce soit parmi les membres de l'Église, ne peut avoir pour effet de rendre vaine la fidélité de Dieu au sujet de cette Église appelée à se répandre jusqu'aux extrémités de la terre, comme cela était contenu dans la promesse faite à nos pères et, maintenant, rendu manifeste. Voilà ce que Tyconius développait avec force et abondance, fermant la bouche à ses contradicteurs à grands renforts de preuves évidentes tirées des Saintes Écritures. Mais il n'a pas vu la conséquence qui s'imposait, à savoir qu'en Afrique appartiennent à l'Église répandue sur toute la terre ces chrétiens qui se rattachent non pas à ceux qui se sont séparés de la communion et de l'unité avec toute la terre, mais à ceux qui sont en communion avec toute la terre. De son côté, Parménien et les autres donatistes ont bien vu cette conséquence, mais ils ont préféré s'opposer aveuglément à la vérité si évidente que défendait Tyconius plutôt que de la reconnaître et d'accepter de ce fait la victoire des Églises d'Afrique qui jouissaient de la communion de cette unité dont parlait Tyconius, mais dont ils se sont eux-mêmes séparés. Parménien crut d'abord qu'il lui suffirait d'une lettre pour corriger cet esprit rebelle; mais plus tard, à ce qu'on dit, il le fit condamner par un de leurs conciles.

La catholicité de l'Église tenant au fait qu'elle est « répandue sur toute la terre » se trouve chez Tyconius, et l'on comprend que ce soit devenu, pour Augustin ; non seulement un point essentiel de son ecclésiologie, mais l'un de ses principaux arguments dans sa lutte contre les donatistes, ce thème étant d'autre part pour lui indissociable de la parabole de l'ivraie.

Mais alors, qu'est-ce qui le sépare de Tyconius ?

Ce que l'on peut dire à partir du texte que nous venons de lire, c'est qu'il y eut un moment où Tyconius ne put plus supporter les interprétations délirantes que l'on faisait de l'Écriture dans les milieux donatistes. Pour lui, comme pour Augustin, l'Église ne peut être dite catholique que parce qu'elle est, de fait, « répandue sur toute la terre ». Cependant, Tyconius n'a pas reconnu que cette Église universelle était aussi présente en Afrique. En effet, pour une raison qui nous échappe et que nous ne pouvons que chercher à deviner, il ne voulait pas de cette « Église des traîtres » (*traditores*), sinon il y serait rentré. Ce faisant, aux yeux d'Augustin, et au même titre que ses anciens amis, il négligeait l'essentiel : le fait que cette Église répandue sur toute la terre ne peut être l'Église du Christ que dans l'unité de la communion, c'est-à-dire dans

---

[4] De ces sept règles Augustin entendait rendre compte dans son traité *De la doctrine chrétienne*, en quatre livres, au début de son épiscopat, mais faute d'avoir obtenu le feu vert d'Aurélius, il suspendit sa rédaction au milieu du livre III (§36), pour la reprendre en 426, exactement où il l'avait laissée une trentaine d'années plus tôt. (Cf. La notice des *Révisions* II, 4). Sur les règles de Tyconius, voir *De la doctrine chrétienne* III, §§ 42-56, ou le résumé donné dans *l'Encyclopédie saint Augustin* (Cerf 2005) p. 1433-1436.

[5] *Contre la lettre de Parménien*, I, 1,1 : hominem acri ingenio praeditum et uberi eloquio, sed tamen donatistam.

la charité. Il faut bien voir, en effet, qu'un des critères de la bonté de l'homme, au service de laquelle l'Église est en ce monde « sacrement », c'est sa capacité à s'unir à d'autres hommes dans le respect de leurs différences, et que l'Église, depuis sa naissance, est l'unité d'une diversité, puisque, au jour de la Pentecôte, chacun comprenait dans sa langue la Parole de Dieu. Autrement dit, il est essentiel à l'Église, pour être « catholique », de reconnaître et d'assumer, dans l'unité de la charité, la diversité de tous hommes, sans en exclure aucun.

Et tel est bien le problème de l'œcuménisme : comment trouver l'unité de l'Église du Christ comme communion d'Églises locales et diverses répandues sur toute la terre ? Paradoxalement, il me semble que l'un des obstacles à cette unité est l'uniformité que l'Église latine a imposée sur toute la terre au cours des siècles, et que le concile Vatican II a tenté de corriger en rappelant la collégialité des évêques et en invitant à célébrer la liturgie dans la langue de chaque pays. Nous avons là un obstacle que le pape François aura peut-être plus d'audace à lever que ses prédécesseurs, pourtant déjà bien engagés dans ce sens. Si, dans le passé, l'Église a eu besoin de cette uniformisation pour préserver son identité contre des forces de décomposition, cette uniformité fut aussi un facteur de décomposition, car cette manière humaine d'unifier les hommes, n'est pas celle de l'Esprit de Pentecôte, tel qu'il a pu encore étonner les esprits par la bigarrure des processions et des assemblées conciliaires. En effet, seul l'Esprit Saint peut travailler les âmes pour les amener à s'unifier par le cœur. Et il me semble que c'est à partir de la collégialité des évêques, à condition que ceux-ci soient vraiment à l'écoute de leur peuple, ou plus exactement du Peuple de Dieu qui leur est confié, que, selon le mot de Paul VI, l'Église peut « se faire conversation », ce qui est proprement la condition de sa mission évangélisatrice. Car comment pourrait-elle autrement accompagner chacun dans la reconnaissance de son besoin d'être sauvé ?

Cependant, au-delà de l'étonnement et du regret marqués par Augustin de ne pas voir Tyconius, pourtant exclu du parti de Donat par un concile, rejoindre son Église, on peut penser que la principale raison du choix de ce dernier n'était pas théologique, mais politique. Car, derrière ce schisme si tenace, et toujours de son côté, il y avait ce qu'il faut bien appeler la résistance des populations africaines à l'occupant romain, surtout dans les montagnes de Numidie, le principal bastion du schisme. C'est ce dont témoignent, en particulier les deux grandes révoltes dirigées par les princes maures, Firmus et Gildon : le premier en 363, battu en 373 par le général Théodose[6] ; le second vers 388, soutenu par le parti de Donat et en particulier par le sinistre Optat de Thamugadi, battu à son tour en terre d'Afrique par Stilicon, suite au blocus qu'il avait organisé contre Rome en 397[7]. Voilà une réalité politique dont Augustin ne semble pas avoir pris toute la mesure[8], sans doute en raison de sa sensibilité romaine liée et renforcée par sa formation de rhéteur et son séjour à la cour de Milan ?

Mais l'intérêt de ce traité d'Augustin ne s'arrête pas à Tyconius. En effet, selon la notice des *Révisions* II, 17, dans ce traité « *une question nouvelle* (quaestio nova*) est soulevée* et *résolue* » :

> Les mauvais contaminent-ils les bons dans l'unité et la communion des mêmes sacrements ? Et comment ne les contaminent-ils pas ? Cette question intéresse toute l'Église répandue dans le monde entier et c'est en la calomniant que les donatistes ont fait schisme »

Il s'agit ici non du mal physique que l'on peut subir, mais du mal moral qui ne peut nous atteindre que par la complicité de notre libre arbitre. En effet, ce mal qui dégrade l'âme, ne nous attaque pas de l'extérieur à la manière d'un virus affectant notre corps avant même que nous en prenions connaissance. Le mal est bien réel, mais comme « ce qui ne devrait pas être », et il relève d'un choix humain. Par exemple, la Shoah est quelque chose qui n'aurait jamais dû être, mais qui relève d'un choix politique et de la complicité de milliers d'hommes. Le mal moral est quelque chose qui ne nous atteint que si nous nous en faisons complices, ne

---

[6] Père du futur empereur Théodose I, avec l'aide de Gildon, le frère de Firmus, nommé en raison de ses loyaux services rendus à l'empire, chef de l'armée d'Afrique

[7] Avant d'être battu en 398 par Stilicon, régent de l'empire à la mort de Théodose le Grand (395).

[8] C'est l'avis d'André Mandouze, *Saint Augustin* p.374 sq. « Augustin a bien vu que le donatisme mettait en question l'Église. Il n'a pas vu que le donatisme mettait *aussi* en question une organisation injuste de l'Afrique trop facilement admise par l'Église » (p.375, note).

serait-ce que par notre silence. Pouvons-nous résister à ce mal[9] ? Sans doute, et c'est déjà commencer à lui résister que le percevoir comme un mal, car c'est seulement en le reconnaissant et en le dénonçant comme mal que nous lui résistons. Mais reste à savoir comment et si, tactiquement, il n'est pas plus efficace parfois de garder le silence afin de se donner la possibilité d'agir quand les circonstances s'avéreront plus favorables, car, une fois que j'aurais été réduit au silence, que pourrais-je encore faire ? Là est toute la question du témoignage, qu'illustre fort bien le cas de Pie XII, dont certains, des années plus tard, ont cru juste et bon de reprocher le silence. Or, il est probable que ce reproche tient davantage de la calomnie que de la vérité. En effet, profondément opposé au nazisme, puisque c'est lui qui écrivit en 1937, à la demande de Pie XI, la fameuse encyclique *Mit brennender Sorge*, il y eut quand même son appel, dans son message de Noël 1942, en faveur de « *centaines de milliers de personnes qui sans avoir commis de faute, mais pour des raisons de classe ou de nationalité, sont destinées à la mort ou à des conditions progressives de dépérissement* »[10]. Sans doute a-t-il pensé que, s'il parlait ouvertement, la répression serait telle que l'Église, dans ses paroisses et ses monastères, ne pourrait plus rien faire pour sauver des Juifs. Car en fait, l'Église catholique a sauvé des Juifs. Parfois en les baptisant ou en les faisant passer pour des baptisés, ce qui, vu de notre 21e siècle, pourra apparaître à certains comme une monstruosité, mais il y avait urgence…

Donc le mal moral ne nous contamine qu'avec notre complicité et par la force de l'habitude.

Ce qui veut dire qu'au plan théologique, en qui concerne l'Église, l'argumentation des donatistes ne pouvait être que superficielle et c'est ce qui les rendait indifférents à la cause de l'unité. Ils voulaient une Église des purs : c'était les intégristes de l'époque. Ils pensaient leur unité selon le monde, en sélectionnant les gens selon leur convenance et en s'unissant contre des adversaires. Il leur manquait l'amour de l'unité dans la diversité, qui ne peut venir que de l'Esprit Saint. En effet, les hommes ne semblent pouvoir s'unir que contre quelqu'un ou quelque chose et ne semblent pas avoir trouvé de meilleur ciment d'unité nationale que la guerre contre une autre nation. Ils ne savent s'unir qu'en partageant leur indignation ou leur aversion, mais toujours au prix d'une division.

Cette revendication donatiste en faveur d'une « Église des purs », que nous dénonçons comme « superficielle », fait penser à certaines de nos revendications « mondaines » quand nous voulons une Églises à notre convenance, tout en oubliant que « *le Peuple de Dieu* », c'est d'abord le Peuple que Dieu s'est choisi, et dans lequel la voix des fidèles n'est pertinente que dans la mesure où ils sont dans la charité et à l'écoute de « *ce que l'Esprit dit aux Églises* ». La pluralité est ici essentielle puisqu'elle dit nos différences et que les membres du Christ ne peuvent être que différents les uns des autres, mais tous dans l'unité du Corps du Christ. Ce qui veut dire que l'unité de l'Église ne peut pas se construire comme en politique. Et cela est extrêmement important. Il y a l'unité que l'Esprit nous donne, dont l'Esprit nous rend capables lorsque nous sommes attentifs à « ce que l'Esprit dit aux Églises » – cette formule de l'Apocalypse est merveilleuse avec son pluriel, car chaque Église a sa physionomie, sa singularité – cette unité qui a permis à l'Église de tenir au cours des siècles et de rester vivante encore aujourd'hui, à l'âge de l'œcuménisme. Et il y les unités que construisent les hommes à coups de concessions et de compromis, mais qui font rarement l'unanimité. En effet, en raison de notre appartenance au monde, nous avons tous des intérêts différents et parfois divergents, et seule leur « animation » par l'Esprit Saint peut donner aux membres de l'Église l'unité du cœur et de l'âme.

C'est ainsi que, au terme de leur enquête outremer – en Espagne, en Gaule ou en Italie où, il est vrai, la persécution de Dioclétien, n'avait pas sévi comme en Afrique – les évêques donatistes en étaient revenus sans y avoir rencontré le conflit qui faisait tant de bruit en Afrique, entre *confessores* et *traditores*. D'où, à l'occasion des procès qu'ils intentèrent à

[9] Oui, aurait dit Pélage alors qu'Augustin aurait ajouté : « seulement avec l'aide de la grâce de Dieu qui, en nous faisant aimer le bien, vient au secours de notre libre-arbitre ».
[10] Voir le blog consacré à Pie XII et la rectification apportée à Yad Vashem, en juillet 2012 : http://www.pie12.com/

Cécilien en 313 et 314, leur espoir de trouver appui auprès de ces églises lointaines en demandant à Constantin d'avoir pour juges des évêques venant de ces pays-là. D'où, également, leur déception de ne pas sortir vainqueurs des conciles de Rome, présidé par Miltiade pourtant d'origine africaine, et d'Arles, suite à quoi ils n'eurent plus d'autre solution que celle de ranger ces évêques non complaisants du côté des *traditores*, c'est-à-dire de « l'Église des traîtres ». Mais, ce faisant, en réduisant l'Église du Christ à leur seule Église, ils refusaient de voir qu'ils rendaient nulle la promesse faite à Abraham de bénir en lui, dans sa descendance, « *toutes les tribus de la terre* ». En effet, cette descendance unique, Paul l'avait comprise comme ne pouvant être que le Christ (Ga 3,16), lui-même descendant d'Abraham mais intégrant dans son Corps qui est l'Église, tous ceux et celles qui seraient baptisés dans sa mort pour en faire son Église.

Mais voici la réponse d'Augustin à Parménien, et à travers lui, qui n'est plus de ce monde, aux donatistes qui restent attachés à leur erreur :

<u>Contre la lettre de Parménien I, 2</u>

> Mais, je te le demande, qu'est-ce qui a donc été exposé par ces témoins fidèles que vous tenez pour plus fidèles que Dieu ? Serait-ce à cause des « traditeurs » africains qu'il n'a pas été permis à la race d'Abraham, c'est-à-dire au Christ, de se répandre dans toutes les nations ? Ou que cette race s'est éteinte dans les pays d'où elle nous est parvenue ? Dites donc alors qu'on doit croire vos collègues plutôt que le Testament de Dieu ; car, par de tels propos, vous mettez votre gloire à avoir sauvé des flammes ce Testament que vous travaillez à détruire par votre langue.

Ces « témoins fidèles » sont les évêques qui, envoyés outremer, en sont revenus sans y avoir trouvé d'Église donatiste et donc comme s'il n'y avait pas là-bas d'Églises chrétiennes… Mais ces donatistes qui se réclament de ceux qui ont sauvé des flammes les livres saints accordent plus d'importance à leurs évêques qu'aux Saintes Écritures ! Loin de reconnaître comme catholique la communion d'Églises répandues sur toute la terre, ils se considèrent comme étant eux seuls la véritable Église !

Dans le livre I, Augustin retrace l'histoire du schisme pour en montrer les incohérences et il conclut par la parabole de l'ivraie, non sans lui ajouter quelques précisions : le champ représente le monde et non la seule Afrique ; quant au tri, il n'aura lieu qu'à la fin du monde ; il sera fait par Dieu et non par Donat, même si ce dernier prétend l'avoir déjà fait ! Voilà pourquoi les donatistes, « en semblant fuir l'ivraie (*zizania*), prouvent qu'ils sont eux-mêmes l'ivraie puisque, d'une manière manifestement sacrilège, ils contredisent la parole du Seigneur disant : « *Laissez-les croître jusqu'à la moisson* » (I, 14,21).

Les deux autres livres examinent les citations bibliques alléguées par Parménien contre Tyconius, tout en renvoyant à un autre traité[11] la question de la sainteté du ministre dans l'administration des sacrements et en particulier celui du baptême. Voici, en bref, la question et sa réponse :

<u>Contre la Lettre de Parménien II, 14,32 :</u>

> Pourquoi donc Parménien se lance-t-il dans de sottes vantardises ? Il déclare : « *Jamais le jugement de la loi divine ne souffrira qu'un mort puisse donner la vie, un blessé guérir les blessures, un aveugle rendre la lumière, un homme nu vêtir autrui, ni un être souillé purifier* ». Or, c'est le Seigneur qui ressuscite les morts, qui guérit les blessés, qui rend la vue aux aveugles, qui revêt les gens nus, qui purifie les êtres souillés. […]

Pour les donatistes, tout se passe comme si la grâce reçue dépendait de la sainteté de celui qui baptise, en prenant pour principe, par ailleurs fort contestable, qu'on ne peut donner ce qu'on n'a pas[12]. Et en effet, comment les hérétiques et les schismatiques, qui n'ont pas le Saint Esprit (qui est principe d'unité) puisqu'ils le refusent, pourraient-ils le donner ? Ce à quoi Augustin répond, d'une manière qui sera largement développée dans le traité annoncé – celui *du Baptême, contre les donatistes*, en 7 livres – que c'est le Seigneur qui baptise et donne la vie.

---

[11] « Mais de cette question du baptême nous parlerons, Dieu aidant, un peu plus longuement quand nous aurons répondu à Parménien sur tous les textes des Saintes Écritures qu'il a cru devoir nous objecter » (*Contre la lettre de Parménien* II, 14, 32)

[12] On connaît la fameuse formule de Lacan : l'amour donne ce qu'il n'a pas. Mais l'origine de ce thème est néo-platonicien. Cf. Jean-Louis Chrétien, *La voix nue* (Minuit 1990), ch.10 : « Le Bien donne ce qu'il n'a pas »

Mais avant de parler de ce traité qui complète le *Contre la lettre de Parménien*, il nous faut évoquer un autre point important qu'Augustin a jugé bon de relever dans sa notice des *Révisions*. Il indique une évolution de sa pensée à propos de la contagion du mal :

Révisions II, 17

> Au troisième de ces livres, il s'agit de savoir comment doit être comprise la parole de l'Apôtre : *Enlevez le mal du milieu de vous-mêmes* (1 Co 5, 13) ; ce que j'ai interprété : « *que chacun enlève le mal de soi-même* ». Il ne faut pas comprendre de la sorte, mais plutôt : que l'homme mauvais soit enlevé du milieu des hommes bons, ce qui se fait au moyen de la discipline ecclésiastique. Le texte grec indique ce sens, car il est rédigé de manière à faire comprendre : 'l'homme mauvais' et non pas 'le mal'. C'est pourtant suivant ce dernier sens que j'ai répondu à Parménien.

Nous avons là le témoignage que, dans les premières années du cinquième siècle, Augustin estimait que le mal était à enlever de son propre cœur et qu'il fallait supporter les méchants. Loin de les écarter de l'Église, il convenait donc, tout en se gardant soi-même du mal, d'exercer avec eux la correction fraternelle. Mais l'expérience le fit évoluer, que ce soit la « discipline ecclésiastique » qui amena l'Église à exclure de son sein les hérétiques pour rester fidèle à elle-même, comme en témoignent les anathématismes des conciles généraux, ou tout simplement la violence des donatistes dont il devait lui-même préserver ses fidèles.

3. *Du baptême contre les donatistes*, en sept livres (400-402)

Ce traité, comme nous l'avons dit, complète le précédent et s'il en est ainsi détaché c'est en raison de la longueur de son explication avec la doctrine de Cyprien. En effet, il ne faut pas moins de sept livres à Augustin pour dénoncer comme contraire à l'esprit de Cyprien, la lecture qu'en ont faite les donatistes afin de justifier leur rejet de l'Église universelle, dans laquelle il ne voient que « l'Église des traîtres ». Il s'agit donc pour Augustin d'utiliser saint Cyprien contre les donatistes qui se réclament de lui. Ce qui est, pour le moins, paradoxal !

Révisions II, 18 (Du Baptême contre les donatistes).

> Contre les donatistes qui essayaient de se justifier par l'autorité du bienheureux évêque et martyr Cyprien, j'ai écrit sept livres sur le baptême, dans lesquels j'ai montré que, pour réfuter les donatistes et leur fermer définitivement la bouche, de sorte qu'ils ne puissent plus défendre leur schisme contre la *Catholica*, rien ne vaut les lettres et les actes de Cyprien.
>
> Partout où dans ces livres, j'ai rappelé que « *l'Église n'a ni tache ni ride* » (Ep 5,27), il ne faut pas comprendre qu'elle est déjà ainsi, mais qu'elle est préparée en sorte qu'elle le soit quand elle apparaîtra dans sa gloire. Maintenant en effet, à cause des ignorances et des faiblesses de ses membres, elle doit tout entière dire chaque jour : « *Pardonne-nous nos offenses* ». […]

La sainteté de l'Église que nous proclamons dans le *Credo* est une sainteté à réaliser, ou plutôt à espérer tout en se laissant travailler par l'Esprit Saint, qui seul peut la réaliser.

N'ayant pas le temps de faire ici une lecture suivie de ce traité, je me contenterai, tout en m'appuyant sur l'article consacré au Baptême dans *l'Encyclopédie Saint Augustin,* de résumer la position d'Augustin, contre les donatistes, en trois propositions :

1) C'est le Christ qui baptise à travers le ministre, et non pas le ministre. Ce qui veut dire que la grâce du baptême ne vient pas d'un homme, mais de Dieu.

Du baptême contre les donatistes III, 10, 15 Augustin commente une lettre de Cyprien

> 15. L'eau sur laquelle on invoque le nom de Dieu ne devient « *ni profane ni adultère*», même si ce nom est invoqué par des profanes et par les adultères ; car ni la créature (l'eau), ni le nom prononcé ne sont adultères. Par conséquent, le baptême du Christ, consacré par les paroles évangéliques, même conféré par des adultères à des adultères, est saint, quoique ces derniers soient impurs et coupables. Cela, parce que sa sainteté ne peut pas être souillée, et que la force divine reste attachée à ce sacrement, aussi bien pour le salut de ceux qui en font bon usage, que pour la ruine de ceux qui l'utilisent mal. Est-ce que, alors que la lumière du soleil ou même celle d'un flambeau, quand elle se diffuse sur des corps infects, n'en contracte nullement leur souillure, le baptême du Christ pourrait être souillé par les crimes de ceux qui le reçoivent? En effet, si nous comparons l'esprit aux choses visibles au moyen desquelles les sacrements sont administrés, qui ne voit pas que ces choses sont corruptibles ? Mais si nous pensons à ce qui s'accomplit par ces choses visibles, comment ne pas voir que cela est

> incorruptible, même si ceux par qui donnent le sacrement, se rendent, par leurs mœurs, dignes d'être récompensés, ou d'être voués au châtiment ?

Donc, peu importe la sainteté ou l'indignité du ministre : l'important est que le sacrement soit donné dans les règles de manière à être un baptême chrétien.

2) Le baptême est un caractère indélébile. Comme le *stigma*, la marque au fer rouge dont étaient marqués les soldats romains sur le dos de la main droite, qui persistait même chez les déserteurs. Et les donatistes ne sont-ils pas, en quelque sorte, comme des déserteurs ?

<u>Du baptême contre les donatistes I, 4, 5</u>

> 5. Maintenant, si quelqu'un ne comprend pas comment il peut se faire que, tout en reconnaissant qu'ils ont le baptême, nous déclarions qu'ils ne peuvent le donner légitimement, qu'il remarque que, lorsque nous disons qu'il ne peut pas être légitime chez eux, c'est ce qu'ils disent eux-mêmes, de leur côté, à propos de tous ceux qui sont séparés de leur communion. Qu'on examine aussi la comparaison avec la marque militaire qui peut être possédée et reçue hors de l'armée; et cependant, bien que cette marque ne puisse être portée ni reçue hors de l'armée, elle n'a pas à être changée ni réitérée à qui revient et rentre à nouveau dans les rangs de l'armée. Toutefois, autre le cas de ceux qui par imprudence (*imprudenter*) se précipitent chez les hérétiques, estimant qu'ils constituent l'Église du Christ ; autre le cas de ceux qui savent qu'il n'y a pas d'Église catholique en dehors de celle qui, comme cela a été promis, est répandue sur toute la surface de la terre et qui, grandissant entre l'esprit de division (*zizania*) et le dégoût des scandales, s'écrie avec le Psalmiste : « *J'ai crié vers toi des confins de la terre; quand mon âme est accablée, et tu m'as déposé sur la pierre* » (Ps 60,3). « *Cette pierre, c'était le Christ* » (1Co 10,4), en qui, selon l'Apôtre, « *nous sommes déjà ressuscités et siégeant dans le ciel* » (*Eph. 2, 6*), non pas déjà en réalité, mais en espérance. De là, ces autres paroles du Psalmiste : « *Tu m'as retiré de l'abîme, parce que tu t'es fait mon espérance, ma tour de défense face à mon ennemi* » (*Ps. 60, 3.4)*. En effet, fondés sur ces promesses comme dans une tour qui nous met à l'abri des flèches et des javelots, non seulement nous n'avons rien à craindre, mais nous pouvons repousser victorieusement les assauts de cet ennemi qui revêt ses loups de peau de brebis (*Matt., VII, 15*), et leur fait crier partout: « *Le Christ est ici, le Christ est là* » (*Mt 24, 23*) », et les fait séparer de la cité universelle, fondée sur la montagne, un grand nombre de ses habitants, pour les entraîner dans leurs pièges et, une fois ligotés, les dévorer. Et c'est en sachant cela que certains choisissent de recevoir le baptême du Christ en dehors de la communion de l'unité du corps du Christ, pour rentrer ensuite dans cette communion avec le baptême qu'ils auront reçu ailleurs. C'est en pleine connaissance qu'ils auront reçu le baptême du Christ contre l'Eglise du Christ le jour même où ils l'ont reçu. Voilà un bien grand crime, car qui oserait dire : Qu'il me soit permis de commettre ce crime durant un jour? En effet, s'il doit passer à l'Eglise catholique, je me demande bien pourquoi. Que répondra-t-il d'autre que c'est parce que c'est mal d'être dans le parti de Donat et de n'être pas dans l'unité catholique ? Par conséquent, autant de jours tu feras le mal, autant de jours tu auras fait le mal. Et l'on peut dire que le mal d'un grand nombre de jours sera plus grand que le mal d'un petit nombre de jours. Mais on ne pourra pas dire qu'il n'y aura eu aucun mal. Or, quel besoin y a-t-il à commettre ce mal, ne fût-ce qu'un jour, ne fût-ce qu'une heure? Celui qui voudrait s'autoriser cela, peut-il demander à l'Eglise, ou même à Dieu, qu'il lui soit donné une journée pour apostasier ? Mais pourquoi prendre le risque d'être l'apostat d'un jour, ou encore l'hérétique ou le schismatique d'un jour ? Il n'y a là aucune raison (*nulla causa est*).

Bref, le baptême existe bien hors de l'Église catholique, mais il n'est pas légitime (*recte*), car, chez les donatistes, il consiste à « *recevoir le baptême du Christ en dehors de la communion à l'unité du Corps du Christ* ». On peut comprendre qu'il soit demandé aux donatistes par quelqu'un qui se méprendrait à leur sujet, en estimant qu'ils sont l'Église du Christ, mais il serait absurde qu'il puisse l'être par quelqu'un qui envisagerait d'entrer ensuite dans l'Église catholique : cela reviendrait à adopter l'attitude de quelqu'un qui demanderait une journée pour apostasier ou commettre un crime. Or, le mal qui sera fait, aura été fait…

Augustin pose une différence essentielle entre *recevoir le sacrement* et *être dans la communion à l'unité du Corps du Christ*. Car « n'être pas en communion avec l'unité du Corps du Christ », c'est, d'une certaine manière, être dans ce que l'Écriture nomme « la seconde mort ». La vie éternelle qui nous est donnée au baptême, c'est la vie de Dieu, qui est charité. Ce qui veut dire aussi que la vie spirituelle ne peut être qu'en progrès.

3) Il convient de distinguer le baptême du Christ de ses fruits que sont la rémission des péchés et la vie éternelle. En effet, cette dernière n'est pas à entendre comme une récompense pour plus tard et qui sera due à nos mérites, mais comme la vie même de Dieu qui nous est déjà donnée, en cette vie, si nous vivons dans la foi, l'espérance et la charité.

<u>Du baptême contre les donatistes IV, 17,24</u>

> 24. « *Est-ce que*, demande Cyprien, *la puissance du baptême peut être plus grande et plus efficace que la confession et que le martyre* (passio) *puisque que confesser le Christ devant les hommes, revient à être baptisé dans son sang? Et cependant*, ajoute-t-il, *ce baptême n'est d'aucune utilité à l'hérétique, car, bien que confessant le Christ, il a subi la mort en dehors de l'Eglise* ». Cette dernière observation est très vraie, car il faut admettre que celui qui est tué en étant hors de [la communion] de l'Eglise, n'a pas cette charité dont l'Apôtre dit : « *Lors même que je livrerais mon corps pour être brûlé, si je n'ai pas la charité, ma mort ne m'apporte rien* » (I Cor 13, 3). Si, parce que la charité en est absente, le martyre ne sert à rien, il n'est pas non plus utile, selon Paul, de vivre sans charité à ceux qui sont dans l'Église par envie ou avec de mauvais desseins. Commentaire de Cyprien : et cependant, ils peuvent recevoir et donner le véritable baptême[13]. « *Hors de l'Eglise*, dit-il, *pas de salut* ». Qui peut le nier? Par conséquent, les biens de l'Eglise, reçus hors de l'Eglise, ne peuvent valoir pour le salut. Mais, autre chose ne point posséder, autre chose posséder inutilement. Celui qui n'a pas le baptême doit être baptisé pour l'avoir; celui qui l'a de manière inutile doit se corriger pour l'avoir de manière utile. « *L'eau, dans le baptême des hérétiques, n'est pas adultère* ». En effet, rien de ce que Dieu a créé n'est mauvais; ni les paroles évangéliques, qui doivent être entendues de ceux qui se trompent, mais leur erreur est mauvaise par laquelle l'âme devient adultère, lors même que l'ornement du baptême aurait été donné à cette âme par un époux légitime. « *La possession du baptême peut donc nous être commune, à nous et aux hérétiques* »; il en est de même de l'Evangile, quoique leur erreur les éloigne de notre foi : soit que leur doctrine sur le Père, ou le Fils, ou le Saint-Esprit, contredise la vérité; soit que, séparés de l'unité, ils dissipent, au lieu de recueillir avec le Christ (Mt 12, 30). Ainsi donc, si nous sommes le froment du Seigneur, il peut se trouver parmi nous des avares, des voleurs, des ivrognes et autres pécheurs de ce genre, dont il est dit qu' « *ils ne posséderont pas le royaume de Dieu* » (1Cor 6, 10), et que le sacrement du baptême nous soit commun, sans que nous soient communs les vices à cause desquels ils seront exclus du royaume de Dieu.

Il y a deux manières d'entendre la fameuse formule de Cyprien *Hors de l'Église, pas de salut* : pour exclure et condamner, en allant contre le plan de Dieu qui est de sauver tous les hommes, ou pour inviter à venir à la source. Car le baptême, s'il peut être *valide* hors de l'Église catholique, n'est jamais qu'un commencement. Ce qui veut dire qu'il ne peut avoir d'efficacité sans rencontrer en nous et nourrir notre besoin d'être sauvés : notre désir de vie éternelle, celui de partager la vie de Dieu. Or, cette vie nous la partageons déjà quand nous sommes dans la charité, en particulier dans l'eucharistie, et non pas dans un esprit de division. C'est seulement en nous laissant travailler par l'Esprit Saint, que nous ne serons pas « chrétiens que de nom » ou encore, selon le mot de Kierkegaard : « des païens baptisés ».

Cependant, si pour Cyprien, contrairement à ce qu'en disent les donatistes, « *le baptême du Christ ne peut être souillé par aucune perversité humaine, pas plus venant de celui qui le donne, que de celui qui le reçoit* », il incombe quand même à Augustin de rendre compte de « l'erreur » de Cyprien et des évêques du concile de Carthage de 256, quand ils décidèrent qu'il fallait rebaptiser ceux qui l'avaient été hors de l'Église catholique. La solution, donnée au livre VI, relève en fait de l'évolution historique. Car, pour Augustin, l'Église a une histoire.

<u>Du baptême contre les donatistes VI, 1</u>

> […] À une époque où la coutume en usage dans l'Église pouvait être discutée parfois vivement sans perdre pour autant la charité ni l'unité, on vit que, pour quelques évêques, par ailleurs très remarquables, avec à leur tête le bienheureux Cyprien, il ne pouvait pas y avoir de baptême du Christ chez les hérétiques ou les schismatiques, et cela parce que le sacrement n'était pas distingué par eux de son effet ou de l'utilisation du sacrement (*Sacramentum ab effectu, vel usu Sacramenti*). Et parce qu'ils n'avaient pas trouvé son effet ni son utilisation pour la libération du péché et la rectitude du cœur chez les hérétiques, ils estimèrent que le

[13] Cf. CYPR., *De lapsis* 6; *Ep.* 11, 1.

sacrement lui-même ne s'y trouvait pas non plus. Cependant, tournant les yeux vers la grande quantité de paille qui se trouve dans l'Église, en raison de ceux qui, même dans l'unité, ne renoncent pas à leur perversité et mènent une vie de perdition, il leur apparut que ceux-là ne pouvaient ni avoir ni donner la rémission des péchés ; en effet, ce n'est pas aux mauvais fils, mais aux bons qu'il est dit : « *Si vous remettez les péchés à quelqu'un, ils lui seront remis ; mais ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez* » (Jn 20, 23). Pourtant, qu'ils aient, qu'ils donnent et qu'ils reçoivent le sacrement du baptême s'imposa avec évidence aux pasteurs de l'Église catholique répandue sur toute la terre, par lesquels, plus tard, par la décision d'un concile plénier, fut confirmée la coutume des origines. Quant à la brebis qui errait dehors, après avoir reçu le caractère du Seigneur[14] des mains de ceux qui l'avaient mensongèrement dépouillée en la recevant hors de l'Église, quand, venant au salut de l'unité chrétienne, elle se corrige de son erreur, est libérée de sa captivité et est soignée de ses blessures, on estima qu'il était préférable de la reconnaître marquée du caractère du Seigneur que de mettre cela en doute. En effet, ce caractère, de nombreux loups l'appliquent à d'autres loups, qui semblent certes à l'intérieur, mais qui, en réalité, par les fruits de leur mœurs dans lesquelles ils persévèrent jusqu'à la fin, n'appartiennent certainement pas à cette autre Brebis, une à partir d'une multitude (*ad illam ovem, quae etiam ex multis una est*)[15]. Car, selon la préscience de Dieu, de même que beaucoup de brebis errent à l'extérieur, il y a beaucoup de loups en embuscade à l'intérieur, mais, parmi tous ceux-là, le Seigneur reconnaît les siens (2 Tm 2,19), c'est-à-dire ceux qui n'écoutent pas d'autre voix que celle de leur pasteur, même quand cette voix se fait entendre par ceux qui ressemblent à ces pharisiens, dont il est dit : « *Faites ce qu'ils vous disent* » (Mt 23, 3)

Je ne sais à quel « concile plénier » (*plenarium concilium*), postérieur à celui de Carthage que Cyprien présida en 256, Augustin fait référence, mais c'était la coutume de l'Église de Rome de ne pas rebaptiser ceux qui l'avaient été hors de la communion catholique, et c'est cette coutume qui s'imposa par la suite dans les jugements demandés par les donatistes à Constantin contre Cécilien dont ils contestaient l'élection sur le siège de Carthage, que ce soit au synode de Rome en 313, présidé par l'évêque de Rome, Miltiade, pourtant africain d'origine, ou à celui d'Arles en 314. Et ce principe de non-réitération du baptême, que refusaient les donatistes, fut fidèlement gardé dans l'Église puisqu'on l'entend dans le *Credo* de Nicée-Constantinople : « je crois en un seul baptême ». Même s'il y a deux manières de l'entendre : soit en pensant qu'il n'y a que le mien qui compte, soit en reconnaissant celui qui a été donné dans une autre Église à condition qu'il s'agisse vraiment d'une baptême chrétien.

En fait, avec la réitération du baptême, c'est la nature du sacrement qui était remise en cause. Car il est, ou il n'est pas. Mais il est vrai aussi que, à moins de ne lui accorder qu'une efficacité magique, qui proviendrait d'un être extraordinaire et serait « surnaturelle » au sens séculier donné aujourd'hui à ce mot, il suppose que nous en fassions bon « usage » en approfondissant la grâce qu'il nous a donnée. Certes, nous ne nous sommes pas baptisés nous-mêmes, nous l'avons été, et sans aucun mérite de notre part, mais il nous incombe de travailler, ou plutôt de nous laisser travailler par l'Esprit Saint, à notre propre transformation. Et la meilleure manière de travailler en soi-même c'est de travailler à l'extérieur pour faire avancer le règne de Dieu, pour que les hommes puissent apprécier l'unité qui vient de Dieu, au lieu de chercher, à leur manière, des unités artificielles en excluant ce qui les dérange.

On a noté aussi la belle formule qui semble avoir échappé à M. l'abbé Burleraux dans sa traduction de 1870, telle qu'on peut la trouver sur le site de l'abbaye Saint-Benoît en Velay. Elle parle de l'Église comme d' « *une brebis une à partir d'une multiplicité* ». N'est-ce pas, en effet, la brebis perdue que le bon berger a retrouvée et porte sur ses épaules ? Or, dans cette Église il y a, ou du moins il peut y avoir, des loups déguisés en agneaux : ceux qui continuent à entretenir l'esprit de division par opposition à l'esprit de charité. En rebaptisant.

Mais c'est dans la suite du texte que se trouve soulignée la profonde différence entre Cyprien et les donatistes qui se réclament de lui pour rebaptiser :

2 […] De même qu'un cep de vigne, tout fertile qu'il soit, a besoin d'être émondé pour porter des fruits plus abondants, de même sur un rameau stérile ou desséché peut pendre une grappe

[14] Le baptême
[15] Cette formule semble désigner l'Église, unité d'une multiplicité.

> qui lui est attachée. C'est pourquoi, alors que ce serait folie d'aimer les sarments séparés d'un cep fertile, c'est se conduire comme il convient que de ne pas répugner à cueillir des fruits mûrs où qu'ils se trouvent suspendus. Ainsi, quiconque se sépare de l'unité en réitérant le baptême pour se conformer à l'opinion de Cyprien, quand celui-ci jugeait à propos de rebaptiser tous ceux qui venaient de l'hérésie, montre qu'il rejette de Cyprien tout ce qui est digne de louange, et s'attache à ce qui doit en être émondé, car il ne trouve pas ce que Cyprien cherchait. En effet, alors que lui condamnait sévèrement et par un saint zèle ceux qui s'étaient séparés de l'unité et qu'il les estimait également séparés par le baptême ; eux, au contraire, regardent comme quasiment négligeable le fait d'être eux-mêmes séparés de l'unité du Christ, soutiennent que son baptême a cessé d'exister ailleurs, pour ne plus exister que chez eux. Bien loin donc de pouvoir être dans la filiation de Cyprien, ils ne sont même pas comparables aux branches de son arbre qui doivent en être retranchées.

L'arbre de Cyprien, c'est la charité. Cyprien a le souci de l'unité : s'il rebaptise les apostats, c'est pour signifier l'unité. Ce qui veut dire que le souci de l'unité est plus important pour lui que le baptême, alors que, pour les donatistes qui pourtant se réclament de lui, le baptême est plus important que l'unité de communion avec l'Église répandue sur toute la terre. Bien plus, ils font de leur baptême un signe de division puisque c'est le seul valable !

Autrement dit, les donatistes ne peuvent se réclamer de Cyprien que d'une manière très superficielle quand ils le suivent dans sa consigne de rebaptiser les *lapsi*, les apostats. Alors que, pour Cyprien, qui a écrit un traité *sur l'Unité de l'Église*, l'essentiel est cette unité qui nous vient de l'Esprit Saint dans la charité, les donatistes sont sous l'emprise du démon de la division. Et cette charité, qui est pour Cyprien plus importante que le baptême, qui n'en est que le moyen, c'est la vie même du baptisé quand il se laisse travailler par la grâce reçue lors de son baptême. Certes, le baptême est nécessaire pour obtenir la rémission des péchés, pour être réorienté vers Dieu, mais il ne nous dispense pas d'utiliser droitement notre libre-arbitre pour atteindre la véritable liberté à laquelle nous sommes appelés.

Que le baptême ne soit qu'un commencement, c'est ce qu'Augustin dira très bien, en 412, dans son premier traité contre les Pélagiens alors nommés « les ennemis de la grâce de Dieu », alors que Pélage sera lui-même parti pour l'Orient, mais que son disciple Célestius aura répandu dans Carthage l'idée que le baptême est inutile aux petits enfants :

<u>De la peine et de la rémission des péchés II, 9 (412)</u>

> […] Ce n'est pas à partir de l'heure où quelqu'un est baptisé, que toute sa vieille infirmité a disparu ; mais la rénovation commence par la rémission de tous ses péchés et pour autant qu'il puisse goûter les choses spirituelles, qu'il les goûte déjà. Quant aux autres effets de cette rénovation, ils ne sont accomplis qu'en espérance, jusqu'à ce qu'ils s'achèvent en réalité, c'est-à-dire jusqu'à ce que son corps lui-même soit renouvelé et changé en cet état meilleur d'immortalité et d'incorruptibilité dont nous serons revêtus à la résurrection des morts.

Oui, cette lente et profonde transformation de notre manière d'être qui nous fait chrétiens, ne peut être que l'affaire de toute une vie.

Voilà donc ce que disait Augustin dans son traité *sur le Baptême contre les donatistes* et il me semble que cela nous éclaire sur ce qui les différenciait de Cyprien. On voit ici combien un texte de la tradition a besoin d'être interprété et qu'une formule comme « *Hors de l'Église pas de salut* » peut être interprétée selon un esprit de charité, ou, de manière politique, selon le monde, comme si nous étions les refondateurs de l'Église et comme s'il nous appartenait de décider de qui en fait partie ou pas. Or il me semble que la refondation de l'Église a été entreprise plusieurs fois au cours des siècles et toujours au prix de nouvelles divisions. Je pense en particulier à la fondation des Églises protestantes, même s'il est vrai que Luther n'avait peut-être pas d'autre moyen pour rester fidèle à sa foi que de rompre avec cette Église qui lui semblait indigne. Il a protesté. Mais autre chose est la protestation dans l'Église qui fait appel à une transformation que seul peut opérer l'Esprit Saint, autre chose est la fondation d'une autre Église, selon notre idée. Et il me semble que ce qui fait le mérite de nos derniers papes, c'est leur souci de la charité… Car c'est uniquement par sa fidélité au Christ que l'Église peut se réformer et que s'ouvrira pour elle le chemin de l'unité.